

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Fondation du patrimoine – Délégation Bretagne
BP 70289
75867 PDC PARIS 18
02 99 30 62 30
bretagne@fondation-patrimoine.org

www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur



COMMUNE DE SAINT-BRIAC-SUR-MER

Place Tony Vaccaro
35800 SAINT-BRIAC-SUR-MER
02 99 88 32 34
mairie@saintbriac.fr
www.saintbriac.fr



CERCLE DES AMIS DE SAINT-BRIAC ET DE LA CÔTE D'ÉMERAUDE (C.A.C.E.)

Philippe Dressayre, président
BP N°6
35800 SAINT-BRIAC-SUR-MER
07 86 29 51 71
contact@cace-saintbriac.fr

► Les partenaires de la Fondation du patrimoine



FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration de

L'église paroissiale de Saint-Briac-sur-Mer

Ille-et-Vilaine

Collecte patrimoine religieux
75%
de réduction d'impôt

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Yves Colcombet - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► L'église de Saint-Briac-sur-Mer a besoin de notre soutien !

◆ ◆ LE PROJET

Peu entretenu ou ayant subi des interventions peu adaptées au cours des décennies passées, le gros œuvre de l'église est dégradé. Le clocher, exposé à l'ouest, est très abîmé.

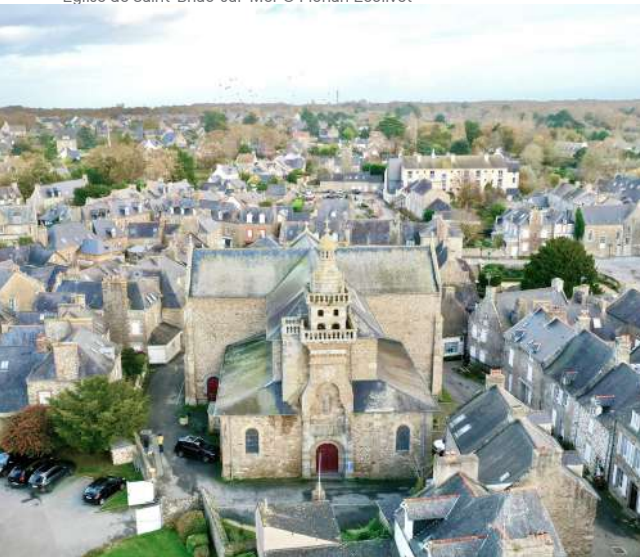
La commune a fait réaliser un diagnostic en 2020. Un programme de restauration a ensuite été défini. Les travaux concerneront en priorité le clocher, les maçonneries, les couvertures suivis de la restauration de l'intérieur.

Ils débuteront en juin 2024 et devraient durer 32 mois. Chiffrés à 2,633 M€ HT, ils bénéficieront de subventions de l'État et de la région mais une souscription est nécessaire pour réaliser le projet dans son intégralité et maintenir l'usage de l'édifice. L'objectif de collecte des dons est de 300 000 €.

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Le village de Saint-Briac-sur-Mer a été érigé en paroisse, distincte de Pleurtuit, au XIIIe siècle. L'église originaire, située à l'emplacement de l'actuelle, a été remplacée au XVIIe siècle par une église de style breton, surmontée d'un clocher remarquable de style du Trégor, rare dans la région. Sa capacité devenue insuffisante, l'église a été agrandie et modifiée au XIXe siècle, tout en conservant son clocher. Celui-ci a été classé monument historique en 1908. L'église actuelle, en granite et couverte en ardoise, de style néo-roman, se déploie en croix latine orientée d'ouest en est.

Eglise de Saint-Briac-sur-Mer © Florian Ecolivet



◆ ◆ LA MOBILISATION

Au sein de la paroisse Notre-Dame d'Émeraude, l'église de Saint-Briac est ouverte, en temps normal, tous les jours, toute l'année, et des offices y ont lieu régulièrement ainsi que des concerts.

L'association Cercle des Amis de Saint-Briac et de la Côte d'Émeraude (C.A.C.E.), aux côtés de la commune et de la paroisse, organise des expositions, visites, conférences et concerts destinés à faire connaître le projet et à collecter des dons.

◆ ◆ LES CONTREPARTIES

Une marque de reconnaissance sera remise à toutes les personnes ayant fait un don.

Des visites commentées de l'église et des invitations à des événements culturels seront en outre proposées.

Montant des travaux	2 633 100 €
Objectif de collecte	300 000 €
Début des travaux	Juin 2024

© Yves Colcombet



© Agence Goutal



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'église de Saint-Briac-sur-Mer

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/100451
ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Eglise de Saint-Briac-sur-Mer

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons

	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don, dans la limite de 1 000 € par an et de 66 % au-delà.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre